

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 7 août 2017 à 19 h 15 et à l'endroit habituel des sessions.

**PRÉSENCES :**

Sont présents

Mesdames : Hélène Durette - Agathe Drouin – Carmen Massé, mairesse

Messieurs : Guy Thibault – Keven Lévesque Ouellet - Yan Marceau

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Andrée-Anne Caron, chargée de projets et monsieur Sébastien Bérubé, employé au garage municipal sont aussi présents à cette réunion.

**OUVERTURE :**

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, la mairesse fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h 15.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Suivi et adoption du procès-verbal du mois de juillet 2017;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Agente de projets Madame Andrée-Anne Caron;
- 7- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 8- Voirie municipale :
  - a) Acceptation des travaux pour subvention de 8 000,00\$ Chemin Thibault;
  - b) Acceptation des travaux pour la subvention de 12 861,\$ (Chemin Principal);
  - c) Bardeaux asphalte – clocher de l'église;
  - d) Plainte chemin Massé;
  - e) Souffleur;
- 9- Règlement modifiant l'entente relative à la cour municipale commune;

- 10- Renouvellement de l'inscription aux services électroniques, Clic Revenu;
- 11- Décision pour soumission étagères bibliothèque ;
- 12- Décision pour soumission ameublement de la bibliothèque ;
- 13- Décision pour l'achat des matériaux pour toiture de l'Édifice Rosa D. Lavoie et du garage municipal ;
- 14- Décision pour le choix de l'entrepreneur – toiture de l'Édifice Rosa D. Lavoie ;
- 15- Décision pour le choix de l'entrepreneur – pose de fenêtres, portes et revêtement extérieur du garage municipal ;
- 16- Demande d'autorisation environnementale ;
- 17- Tournoi des pompiers 2017 – Horizon FM ;
- 18- Demande d'appui au projet d'expansion de Gym Énergie ;
- 19- Fondation de la santé du Témiscouata – l'évènement en blanc ;
- 20- Demande d'appui – Accaparement et financiarisation des terres agricoles ;
- 21- Dossier aqueduc;
- 22- Questions diverses :
  - A) \_\_\_\_\_
  - B) \_\_\_\_\_
  - C) \_\_\_\_\_
- 23- Période de questions (15 minutes);
- 24- Levée de l'assemblée.

2017 - 086

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
 APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

**PROCÈS-VERBAL :**

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2017 – 087

IL EST PROPOSÉ par M. Yan Marceau;  
 APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal du mois de juillet 2017 soit accepté tel que présenté.

**COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2017**

9100-2683 Québec inc.	# 1928	5 547.54	4606
Agro Envirolab	# 135509, 136578	286.29	4607
Buanderie Riv. Du Loup	# 320741, 498158	63.23	4608
Mon Bureau.ca	# 89542	190.68	4609
Canadian Tire	# 5814	136.13	4610
Débroussailleuse R. B.	# 3166	2 213.26	4611
Distribution Rioux	# 2005, 2636-1, 2710	1 056.75	4612
Denise Dubé	Petite caisse	208.29	4613
Hélène Durette	Conseillère	248.90	4614
Les Éditions Juridiques	# 325719	77.70	4615
Fonds d'info sur territoire	# 201701664830	4.00	4616
Garage Jacques Lamonde	# 103690, 103723	168.00	4617
Information	# 1707-4, 1708-11	108.35	4618
Jacques Larochelle	# 48589, 51547, 51597, 53999, 55041	4 517.52	4619
Jean-Roch Roy	# 12729, 12753, 12801, 12802, 12803	25 015.80	4620
Maurice Bérubé	# 019179, 019182	4 541.74	4621
Keven Lévesque Ouellet	Conseiller	298.90	4622
Peterbilt	#126795, 47020Q, 47109Q, 47150Q	724.10	4623
Pièces d'auto M. Michaud	# 5313-125642	153.96	4624
Publi-Print	# 9269	276.22	4625
Purolator	# 6480071	19.27	4626
Serres de la Savane	# 2448	122.46	4627
Surplus général Tardif	# 118536	67.17	4628
Téelus	Cellulaire	75.80	accessd
Bell	Fax, bibliothèque	153.01	accessd
Hydro Québec	Électricité	712.56	accessd
Ministère Revenu Québec	Remise Juillet	5 330.36	accessd
Salaire	juillet	12 856.15	accessd
Carmen Massé	maire	796.71	accessd
Guy Thibault	Maire suppléant	448.36	accessd
Yan Marceau	Conseiller	248.90	accessd
Agathe Drouin	Conseillère	298.90	accessd
	<b><u>Total des dépenses \$</u></b>	<b>66 967.01</b>	

### **DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS SUFFISANTS :**

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2017, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : \_\_\_\_\_

### **ACCEPTATION DES COMPTES :**

2017 – 088

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);  
Que les comptes présentés soient acceptés.

### **PLAN DE CRÉATION DU COMITÉ DE SUIVI - MADA**

2017 – 089

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par M. Yan Marceau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise la création et la mise sur pied du comité de suivi du plan d'action MADA. Le comité aura comme membres : Mesdames Hélène Durette, Thérèse Sirois, Raymonde Côté, Marie-Claude St-André et Andrée-Anne Caron. Le comité aura comme mandat de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre du plan d'action MADA.

### **SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – CHEMIN PRINCIPAL**

2017 – 090

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Thibault pour le montant subventionné de huit mille dollars (8 000.00\$).

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur une route dont la gestion incombe à la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

**RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER - VOLET – ACCÉLÉRATION  
DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a formulé une demande de contribution financière au volet AIRRL;

ATTENDU que le Ministère a approuvé une contribution financière en regard du projet;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés avec les exigences du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports;

2017 – 091

IL EST PROPOSÉ par M. Yan Marceau;

APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata approuve les dépenses totales de 21 200,66\$. La contribution financière du Ministère est de 50% soit 10 600.33\$

**DEMANDE D'AIDE POUR ENTRETIEN CHEMIN MASSÉ (ST-HILAIRE)**

2017 – 092

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;

APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande au Groupement forestier de l'Est et à Bégin et Bégin d'aider la municipalité pour faire l'entretien du chemin Massé (Saint-Hilaire). Cette portion de chemin donne un raccourci aux contribuables pour se rendre à Rivière-Bleue et n'est pas subventionnée par le ministère des Transports du Québec.

**Monsieur Keven Lévesque Ouellet se retire de cette décision.**

**SOUFFLEUR**

ATTENDU que le souffleur de la municipalité n'est plus fonctionnel;

ATTENDU que la municipalité n'a pas les moyens financiers pour faire l'achat en 2017 d'un nouveau souffleur;

2017 – 093

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;

APPUYÉ par M. Yan Marceau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte l'offre d'Entreprise Jean-Roch Roy de louer le souffleur. Le taux horaire est de 100,00\$. Un contrat de location sera signé entre les deux parties pour une période de un an.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 251-2017 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP AFIN DE PERMETTRE, NOTAMMENT L'ADHÉSION DE CERTAINES MUNICIPALITÉS À LA COUR MUNICIPALE**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup et permettre l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné aux fins des présentes lors de sa séance ordinaire du *04 juillet 2017*;

EN CONSÉQUENCE :

2017 – 094

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;

APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le projet de règlement numéro 251-2017 du autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale, soit adopté.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

ARTICLE 1 : La municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2 : Le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale, sont autorisés à signer, pour et au nom de la

municipalité de saint-Elzéar-de-Témiscouata l'original de l'entente jointe au présent règlement.

ARTICLE 3: Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

### **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale présente le projet de règlement numéro 251 – 2017 ayant pour but de modifier l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Rivière-du-Loup. Ceci permettra aux municipalités et à la MRC des Basques d'adhérer à la cour municipale commune de Rivière-du-Loup.

### **AVIS DE MOTION**

Madame Hélène Durette, conseillère donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil il sera présenté un nouveau règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale.

### **RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION AUX SERVICES ÉLECTRONIQUES, DANS MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES**

2017 – 095

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;

APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que Denise Dubé, directrice générale de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, est par les présentes autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSécur – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures :, ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR ÉTAGÈRES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

2017 – 096

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;

APPUYÉ par M. Yan Marceau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission de Raysource inc. pour les étagères de la bibliothèque municipale. Le montant est de dix-sept mille quatre cent soixante-seize dollars et vingt sous (17 476,20\$).

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR AMEUBLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

2017 – 097

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;

APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission de MBH Mobilier de bureau pour l'ameublement de la bibliothèque municipale. Le montant est de vingt-huit mille six cent quatorze dollars et soixante et un sous (28 614,61\$)

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT DES MATÉRIAUX POUR LA TOITURE DE L'ÉDIFICE ROSA D. LAVOIE**

2017 – 098

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;

APPUYÉ par M. Yan Marceau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission de Distribution Rioux inc. pour l'achat de la tôle pour le toit de l'Édifice Rosa D. Lavoie au montant de douze mille cinq cent quarante-six dollars et vingt sous (12 546,20\$).

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT DES MATÉRIAUX POUR LE GARAGE MUNICIPAL**

2017 – 099

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;

APPUYÉ par M. Yan Marceau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission de Distribution Rioux inc. pour l'achat de la tôle et des fenêtres pour le garage municipal au montant de dix mille cent quatre-vingt dollars et cinquante-huit sous (10 180,58\$).



**ACCEPTATION DE L'ENTREPRENEUR POUR LA TOITURE DE L'ÉDIFICE ROSA D. LAVOIE**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a demandé deux soumissionnaires pour la rénovation de la toiture de l'Édifice Rosa D. Lavoie.

ATTENDU que Maurice Bérubé et fils inc. a soumissionné pour un montant de onze mille sept cent cinquante (11 750,00\$) plus les taxes applicables et que Les Construction Unic inc. a soumissionné pour un montant de dix-neuf mille trois cent dollars (19 300,00\$) plus les taxes applicables;

2017 – 100

IL EST PROPOSÉ par M. Yan Marceau;  
APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission la plus basse conforme de Maurice Bérubé et fils inc.

**ACCEPTATION DE L'ENTREPRENEUR POUR LA RÉNOVATION DU GARAGE MUNICIPAL – PORTES, FENÊTRES ET TÔLE MURALE**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a demandé deux soumissionnaires pour la rénovation du garage municipal, soit les portes, les fenêtres et la tôle murale;

ATTENDU que Maurice Bérubé et fils inc. a soumissionné pour un montant de seize mille six cent cinquante (16 650,00\$) plus les taxes applicables et que Les Construction Unic inc. a soumissionné pour un montant de dix-sept mille cinq cent dollars (17 500,00\$) plus les taxes applicables;

2017 – 101

IL EST PROPOSÉ par M. Yan Marceau;  
APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission la plus basse conforme de Maurice Bérubé et fils inc.

## **APPUI AU PROJET D'EXPANSION DE GYM ÉNERGIE**

ATTENDU que les administrateurs de Gym Énergie déposeront à la MRC de Témiscouata une demande d'aide financière de 15 000,00\$ dans le cadre du programme de soutien aux projets structurants pour l'embauche d'un kinésologue afin de professionnaliser leur offre de service;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans une phase d'expansion du centre d'entraînement physique Gym Énergie;

ATTENDU que Gym Énergie est l'un des plus importants centre d'entraînement physique localisé au Témiscouata permettant aux citoyennes et aux citoyens du Témiscouata, aux élèves de l'École secondaire de Cabano et aux futurs étudiants du Centre d'études collégiales du Témiscouata d'adopter de saines habitudes de vie;

ATTENDU que Gym Énergie, grâce à la qualité de ses installations et de ses équipements, offre également à la clientèle référée par les médecins du Témiscouata, la SAAQ et la CNESST d'entreprendre des programmes de remise en forme;

ATTENDU que des citoyennes et des citoyens de notre municipalité profitent des installations de Gym Énergie et de son offre de cours d'entraînement en groupe;

2017 – 102

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;

APPUYÉ par Mme Hélène Durette;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accorde son appui au projet d'expansion de Gym Énergie et à sa demande d'aide financière adressée à la MRC de Témiscouata pour l'embauche d'un kinésologue.

## **ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

ATTENDU que les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

- ATTENDU que l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;
- ATTENDU que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;
- ATTENDU que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;
- ATTENDU que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;
- ATTENDU que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;
- ATTENDU que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;
- ATTENDU que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;
- ATTENDU que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;  
APPUYÉ par M. Yan Marceau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande

➤ **Au gouvernement du Québec:**

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21 h 50, la mairesse déclare la levée de l'assemblée

---

Directrice générale

---

Mairesse